

Montval sur Loir, le 15/01/2020

Le Proviseur de la cité scolaire Racan-
Bercé

aux

Parents d'élèves

Objet : Nouvelles mesures applicables dans l'établissement à compter du lundi 18 janvier

Cité scolaire Racan-
Bercé

Madame, Monsieur,

9 Avenue du Mans
BP 80165
72500 CHATEAU DU
LOIR

Téléphone
02 43 44 02 50

Mail
ce.0720067g@ac-
nantes.fr

Au regard des annonces du Premier Ministre jeudi 14 janvier 2021, voici les décisions que nous prenons concernant le fonctionnement de la cité scolaire.

Accueil des élèves :

Les horaires de cours ne sont pas modifiés.

- Au collège, l'accueil des élèves à 100% du temps scolaire pour tous est maintenu.
- Au lycée, les élèves de 1^{ères} et terminales restent accueillis à 100% du temps scolaire et les élèves de 2^{ndes} 3,5 jours sur les 4,5 jours habituels (fonctionnement en cours depuis le 20 novembre maintenu).

EPS – Association sportive – Section sportive football :

Cours d'EPS :

Les professeurs d'EPS de la cité scolaire, réunis vendredi 15 janvier avec l'équipe de direction décident, dans l'attente d'instructions officielles propres à cette discipline :

- de supprimer toutes activités sportives en intérieur et de ne proposer que des activités en extérieur selon les termes habituels de l'emploi du temps des élèves.
- de ne maintenir ces activités que si les conditions climatiques le permettent. Ce sont les professeurs et l'équipe de direction qui évaluent au regard de ces conditions le maintien ou non de l'activité sportive.

En cas d'annulation de l'activité,

- o Au collège, les élèves iront dans leur salle de classe avec le professeur d'EPS.
- o Au lycée, les élèves iront dans une salle de classe avec le professeur d'EPS si nous disposons d'une salle libre ou se rendront dans le cas contraire dans des salles de permanence ou au CDI ou en MDL.
- de continuer, sauf décret l'interdisant, d'utiliser les vestiaires pour permettre aux élèves de se changer avant et après la pratique sportive.
- d'utiliser le stade, la cour du collège, l'amphi en plein air du lycée, le parvis des gymnases Orion et COSEC, le Foirail comme espaces pour la pratique sportive.

Association sportive :

Les activités de l'association sportive sont annulées pour l'instant.

Section Sportive Football au collège :

Les activités de la section sportive football du collège sont annulées pour l'instant. Une communication spécifique aux familles et élèves concernés sera effectuée en fin de semaine prochaine.

Réunions :

Les réunions en présentiel sont annulées. Nous basculons autant que possible sur des réunions à distance via des visioconférences (conseils de classe, information orientation, conseil d'administration, etc ...)

Restauration scolaire :

Pour continuer à assurer la sécurité de nos élèves comme de nos personnels, nous maintenons le protocole sanitaire en place depuis novembre.

- Les élèves et les personnels continuent de réaliser une hygiène des mains correcte et fréquente, au minimum en entrant et en sortant du lieu de restauration. (utilisation de solutions hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du réfectoire)
- Les personnels ainsi que les élèves portent un masque pendant leurs déplacements. Le port du masque devient obligatoire même lorsqu'ils sont assis, tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson.
- Le balisage des sens de circulation, des espaces d'attente et de la distanciation à respecter reste mis en place. (Files d'attente à l'extérieur balisées par niveau – balisage dans la ligne de self)
- Les plages horaires du service sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation et à permettre la limitation du brassage.
Service continu de 11H15 à 13H avec priorité aux lycéens entre 12H et 12H30. (Au lycée, terminales prioritaires de 12H à 12H10 ; 1ères de 12H10 à 12H20 et 2ndes à partir de 12H20).
- Les assises sont disposées en quinconce de manière à éviter d'être face à face. La distanciation physique dans le restaurant scolaire est maintenue avec une jauge toujours abaissée à moins de 200 élèves simultanément (contre plus de 350 en temps normal) et une distanciation visible sur les tables par marquage de couleur. Une zone lycéen et une zone collégien distincte sont mises en œuvres (des collégiens et des lycéens ne peuvent pas manger ensemble sur une même table)
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service.
- Le bar à salades est fermé. Des conditionnements au ramequin sont proposés. Le dressage à l'assiette est systématique.

Déplacements

- Les transports scolaires fonctionnent normalement même à 18H.
- Le couvre feu généralisé entre 06H et 18H implique pour certaines familles qui transportent leur enfant la présentation possible d'un justificatif de déplacement scolaire. Ces justificatifs sont téléchargeables sur <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement-couvre-feu>
- Les élèves qui se déplacent seuls pourront présenter en cas de contrôle leur carnet de correspondance avec une pièce d'identité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations

Fabrice Beudet,

Proviseur de la cité scolaire.